

Novembre

26

Soirée dansante de la Fadoq

[Centre culturel Laroche](#)

26

Présentation des duchesses et intendants

[Salle Yvon-Guimond](#)

27

Atelier mosaïque de Noël

[Bibliothèque centrale](#)

Décembre

2 au 31

Meunier, tu fêtes !

[Moulin Michel](#)

2

Spectacle d'Elliott Maginot

[Moulin Michel](#)

Décembre (suite)

4

Heure du conte

[Bibliothèque centrale](#)

4

Bingo du carnaval

[Salle Yvon-Guimond](#)

5

Séance ordinaire

[Hôtel de ville](#)

6

Collecte de sang

[Centre culturel Laroche](#)

6

Soirée 10-16 ans du carnaval

[Salle Yvon-Guimond](#)

Félicitations aux lauréats du gala Mérite Bécancour

Félicitations aux quatre récipiendaires d'un mérite Bécancour qui ont porté leur ville au-delà de son territoire ou qui ont contribué à son développement dans différentes sphères. Jean Bécotte s'est vu décerné le mérite du patrimoine, Clairette Biron celui de la sphère culturelle, Michel Blanchette fut honoré pour son rayonnement économique et Céline Thibodeau pour son engagement communautaire.



Absente sur la photo : Hélène Leroux

Bravo aux six lauréats qui ont aussi été honorés dans la catégorie hommage au bénévolat. Il s'agit de Denise Gauvin, Hélène Leroux, Johanne Montembeault, Josée Parr, Martin Pépin et Lina St-Onge qui ont contribué au mieux-être de leurs concitoyens.

Félicitations à tous les finalistes qui ont été mis en candidature et merci à tous ceux et celles qui s'impliquent bénévolement dans leur milieu afin de faire de Bécancour une place de cœur!

Une place dotée d'une eau 5 étoiles!

Les Bécancourais peuvent encore une fois se targuer de boire une eau d'excellente qualité.

En effet, le Réseau Environnement a décerné à la Ville de Bécancour une attestation de niveau 5 étoiles pour l'eau potable qu'elle produit, et ce, pour la neuvième fois!

L'attestation 5 étoiles est remise aux municipalités québécoises dont les stations de traitement surpassent les normes de qualité en matière de traitement d'eau potable! Félicitations à tous les employés impliqués!

Projet pilote terminé : Ici, c'est 30 km/h

C'est chose faite : la Seigneurie Godefroy est maintenant une zone résidentielle où la limite permise est de 30 km/h.

Ce règlement est applicable dès maintenant et la Ville travaillera de concert avec la Sûreté du Québec pour son application. Les rues des Frênes et des Saules du secteur Sainte-Gertrude passent également à une limite de 30 km/h, tout comme les rues des Alysses, de la Camomille, des Fuchsias, des Lotiers et des Nénuphars du secteur Sainte-Angèle.

Très sensible aux demandes des citoyens et désirant faire de Bécancour un milieu sécuritaire, la Ville a également installé plusieurs éléments de signalétique sur son territoire pour inciter les usagers de la route à conduire de façon plus sécuritaire.